

Systèmes de retraites, calculs de pensions

Quand on parle de nos retraites, un vocabulaire pas toujours très parlant est utilisé. On parle de :

- Systèmes de retraite par **répartition** ou par **capitalisation**
- Pensions calculées par **annuités**, ou par **points**

Enfin on parle aussi de **comptes notionnels**.

En fait tous ces moyens et calculs existent actuellement en France sauf, pour l'instant, les comptes notionnels.

Faisons le point, pour essayer d'avoir **les idées claires**.

Le régime de base de la sécurité sociale, est appelé PREMIER PILIER des retraites.	Les retraites complémentaires sont dites DEUXIEME PILIER des retraites : ARRCO, AGIRC (qui viennent de fusionner), IRCANTEC.	Les retraites sur-complémentaires sont le TROISIEME PILIER des retraites : Préfon,... pour les fonctionnaires et Plan d'Epargne retraites (PERCO) pour le privé,...
Type de système		
Par répartition , par annuité et à prestation définie.	Par répartition , par points et à cotisation définie.	Par capitalisation pure, assurantielle et individuelle.
Type de financement		
Les actifs cotisent sur leurs salaires et revenus du travail : le salairé socialisé .	Chaque heure de travail rémunérée donne lieu à une cotisation traduite en points .	Chaque individu met de côté la partie de son revenu qu'il peut ou veut.
Collecte		
Un organisme, en mission de service public , collecte ces cotisations (URSSAF).	Les fonds sont actuellement répartis des actifs vers les retraités , mais rien n'empêche une bascule en capitalisation.	Des organismes financiers - banques et fonds de pensions - gèrent l'argent versé.
Reversements		
La Caisse d'Assurance Vieillesse les reverse aux retraités. Chaque retraité reçoit sa pension en fonction de critères professionnels, personnels et sociaux précis.	La retraite est strictement égale au nombre de points acquis multiplié par la valeur du point . Des points «gratuits» peuvent être attribués au titre de la solidarité.	Chaque individu récupère son capital «valorisé» (en positif ou en négatif) selon les placements effectués par l'organisme.
Fondement du système		
<ul style="list-style-type: none"> • Approche collective des droits, • Taux de pension prévisible défini selon - le temps de cotisation, - L'âge de départ, - les périodes assimilées, - la situation de famille,...., • Plancher de pension ainsi que plafond possible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pas de pension définie ni prévisible, • Chacun juge du nombre de points dont il a besoin pour sa retraite, • L'approche solidaire et sociale n'est pas garantie, • Le contrôle démocratique de la valeur du point calculée par des algorithmes est très complexe, voire impossible. 	<ul style="list-style-type: none"> • Approche individuelle, • Aucune garantie du niveau de pension, • Aucune approche sociale, • Un impact désastreux sur les entreprises de part le comportement économique des fonds de pension.
Type de pilotage		
Démocratique puisque peuvent être débattus les : <ul style="list-style-type: none"> • Taux de cotisation, • Nombres d'années de cotisations exigées, • Prise en compte de la pénibilité, • Pensions de réversion, • Périodes assimilées (maternité, maladie, chômage, service militaires,...), • Majorations pour enfants, • Indexation globale des pensions... 	Technocratique puisque les calculs des valeurs d'achat et de vente des points est calculée par des algorithmes.	Exclusivement financier.